

Pour une politique publique nationale de santé-environnement au cœur des territoires

Déclaration du groupe Entreprises

Les conséquences des dégradations de l'environnement sur la santé sont de plus en plus documentées. Face à ces enjeux, l'union européenne et la France se sont mobilisés et ont développé des politiques : réduction des pollutions de l'air, de l'eau, des sols et des expositions aux produits chimiques. Et il convient sans nul doute de continuer à se mobiliser en développant une approche systémique d'une politique santé-environnement.

Toutefois, les facteurs de risques émergents se caractérisent par des incertitudes sur la nature et la gravité de ces risques. Il en résulte un climat anxigène pour la population, un manque de confiance dans les produits mis sur le marché, une remise en cause de l'expertise scientifique et du pouvoir politique. Face à ces incertitudes, les entreprises s'appuient sur la réglementation en vigueur pour prévenir les risques liés au process ou aux produits et services. Elles s'inscrivent également dans une volonté de progrès et de maîtrise des impacts de leurs activités sur la santé et l'environnement. Mais ces progrès ne peuvent être financés que si les entreprises sont compétitives et sur la base d'orientations politiques clairement identifiées. Or, lorsque le cadre réglementaire fluctue au grès des controverses scientifiques ou d'objectifs politiques de courte échéance, les entreprises perdent en visibilité, les rythmes « innovation/investissements » sont dépassés et ces dernières n'arrivent plus à prioriser leurs chantiers. Il en est de même pour les consommateurs confrontés à des investissements ou des choix de vie.

Pour répondre à ces enjeux, il convient bien sûr de renforcer la recherche et la légitimité de l'expertise scientifique en s'attachant selon nous à utiliser une approche basée sur les risques et pas uniquement sur l'identification intrinsèque des dangers.

En outre, si les décisions politiques doivent s'inscrire dans une approche intégrée des politiques publiques, l'un des facteurs de réussite consiste à travailler dans un cadre scientifique et réglementaire a minima européen (REACH, RoHS, CLP, Cosmétiques, Dispositifs médicaux, contact alimentaire, jouets...). Ce cadre permet de légitimer l'expertise scientifique, d'ouvrir des débats contradictoires pluridisciplinaires de proposer des outils règlementaires applicables aux plus grands nombres et de les accompagner d'outils de prévention et de réduction des facteurs de risques qui peuvent le cas échéant être mis en œuvre à une échelle plus locale en fonction des enjeux de territoires. En ce sens, il serait souhaitable de promouvoir également les initiatives et outils permettant d'optimiser la gestion du risque plutôt que de s'appuyer exclusivement sur une législation fondée sur des normes réglementaires. Au cours des débats, le groupe Entreprises a rappelé plusieurs fois ces différents points et ne se retrouve pas, en cela, dans certaines préconisations de cet avis.

De même, il aurait fallu tout d'abord proposer une évaluation de l'efficacité de l'ensemble des taxes sur les activités et les écosystèmes dans l'objectif de renforcer les

moyens dédiés à la politique santé-environnement. D'autres outils peuvent être plus pertinents et efficaces que la création et l'affectation de nouvelles taxes.

Pour ces raisons, et malgré toute l'importance que nous portons aux enjeux santé-environnement, le groupe Entreprises a voté contre cet avis.